



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Septembre 2018
BU 011 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 24

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN, Véronique LAMBERT (Vice-Présidentes), Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, René BERNARD, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient absents : Christian COLIN, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 28 août 2018

Objet : Création poste agent d'entretien pour la crèche de Salins-les-Bains.

La crèche de Salins-les-Bains est un service communautaire, auparavant géré par l'ex-Communauté de Communes du Pays de Salins. Une équipe de huit personnes est mobilisée pour une capacité d'accueil de 18 places.

Depuis douze ans, le ménage est assuré par un personnel de l'association intermédiaire « 1000 services » pour une prestation de 10h par semaine. Cette association fait partie du groupe Saint-Michel Le Haut et a pour vocation l'insertion par l'emploi. Elle propose un accompagnement socioprofessionnel individualisé à des personnes en recherche d'emploi, tout en leur procurant des contrats de travail, appelés contrats de mise à disposition, auprès de collectivités, d'associations, d'entreprises et de particuliers. Cette mise au travail permet de valoriser ou de valider des compétences, d'élaborer un projet professionnel, de découvrir des métiers... Ces mises à disposition sont un tremplin vers un retour durable à l'emploi et permettent de répondre à des besoins ponctuels en personnel en cas de remplacement ou de surcroît de travail.

Au vu du recours récurrent à une prestation de « 1000 services » pour satisfaire une mission régulière dans l'un de nos services, il est proposé d'intégrer la personne de 1000 services qui assure avec efficacité le travail qui lui est confié, au sein des services communautaires sur la base de 10h par semaine.

Le contrat sera établi dans un premier temps pour une année.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE l'intégration de l'agent de 1000 services assurant le ménage de la crèche communautaire de Salins-les-Bains dans les effectifs de la Communauté de Communes ;

2 / AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'intégration de l'agent.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

